

TRAVAUX ROUTIERS

L'automne 2010 aura été fertile en travaux routiers à Duhamel. On a bien profité de subventions fédérales et provinciales.

Nous félicitons d'abord la municipalité pour avoir renaturalisé les fossés du chemin du lac Gagnon *est*, près du pont qui traverse la Petite-Nation. Les parois hautes et complètement dénudées laissaient beaucoup de sédiments se déverser dans la rivière. Le problème d'érosion devrait donc être réglé, grâce à une subvention de notre député, Norman MacMillan, et du personnel de la municipalité qui a fait un bon travail pour protéger notre environnement.

Le ministère des Transports du Québec a fait des travaux importants de réfection de la route 321 entre le ch. des Hauteurs et le ch. du lac Doré sud. On a reconstruit ce secteur de la route i.e. nouveaux ponceaux, gravelage et ré-asphaltage. On a aussi fait une opération majeure de stabilisation d'un talus à l'entrée du village. Une partie de la route risquait de s'effondrer dans la rivière.

La municipalité a mené à terme cinq projets de réfection de routes autorisés dans le cadre du plan d'action économique des gouvernements supérieurs. Ceci inclut le repavage de la rue principale, le rehaussement du chemin de la Grande Baie, près du ruisseau Ernest et la réfection du ch. du Milieu nord. Ces travaux ont tous été terminés dans les délais prévus.

Nous encourageons la municipalité à continuer son engagement envers la protection de l'environnement en s'assurant que ces nouveaux travaux qui ont nécessités la réfection de fossés ne contribueront pas à augmenter l'érosion vers le lac Gagnon. On pourrait devoir renaturaliser à certains endroits.

MAISONS DE TOURISME

Au début de 2010 la municipalité de Duhamel informa les associations de lacs qu'elle croyait devoir règlementer les maisons de tourisme sur son territoire. Un premier projet de règlement en ce sens fut présenté à l'assemblée du Conseil municipal de mai 2010. Une version amendée fut discutée lors d'une séance de consultation publique en juin. On releva alors que le projet ne comportait pas de définition adéquate d'une maison de tourisme. Ce projet affectait seulement le secteur du lac Venne et du lac Doré.

Un deuxième projet fut introduit au début de juillet. Ce dernier comportait une définition amendée de « maisons de tourisme » et se serait appliqué aussi au village. En septembre, le Conseil municipal retira le projet de réglementation des maisons de tourisme, suite à une consultation auprès d'un urbaniste. On conclut que la municipalité ne peut restreindre les droits de propriété prévus au Code civil par un tel règlement.

En somme, tous les propriétaires sont libres de louer leur chalet ou leur maison.

Par contre, ceux qui louent leur chalet ou maison sur une base commerciale sont toujours requis en vertu d'un règlement provincial de s'enregistrer auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) qui doit alors classifier la demeure en location. Ceci implique des frais et des redevances à payer. Ce régime s'applique à ceux qui louent sur une base annuelle ou saisonnière, pour des périodes de moins d'un mois.

Quoique la CITQ n'est pas reconnue comme un organisme qui applique ce règlement à la lettre, surtout pas à notre lac, une personne louant sur une base commerciale pourrait tout de même s'exposer à des pénalités non négligeables, suite à une plainte déposée auprès de la CITQ.

NOUVELLES EN BREF

- Les dalles de béton ont été retirées au quai public du lac Gagnon au début de l'été. La municipalité a par la suite commandé une étude de faisabilité à un ingénieur pour le réaménagement de cet accès au lac. Souhaitons que le tout soit prêt pour la saison prochaine et qu'on trouvera une solution abordable.

- La municipalité a aménagé le pavillon à l'arrière du centre communautaire de façon à permettre aux citoyens de faire des provisions d'eau potable, à l'année longue, à même le réseau d'aqueduc. Demandez la combinaison du cadenas à la réception de la Mairie.

- Un nouveau règlement sur la salubrité et l'entretien des habitations a été adopté le 3 septembre dernier.

- Montpellier se joint à l'entente entre Duhamel, Chénéville et Lac-Simon quant à la cueillette des ordures et des matières recyclables. Ceci exigera l'achat de deux camions, dont un plus petit qui permettra de desservir le secteur du lac Gagnon *est*, pendant toute l'année.

- Vu que le nom « Mont Julie » n'a jamais été officialisé, le Conseil de la municipalité a demandé à la commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom « Kajakokanak » pour désigner ce mont. Ce nom qui signifie porc-épic était utilisé par les Algonquins pour désigner le lac Gagnon. On demande aussi d'officialiser le nom « parc Primatina » pour désigner le terrain sur ce mont qui a été cédé à la municipalité. On entrevoit faire de même pour le mont Caroline.

- La vitesse sur les routes gravelées de la municipalité sera dorénavant fixée à 50 km/h.

LE REMOUS du LAC GAGNON

Novembre
2010



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2010-2011

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Derquise Houle, trésorière
Florence Riverin, secrétaire
Bernard Bélanger
Réjean Toutant

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Jay Tardif
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

Nous remercions tous les propriétaires du lac Gagnon qui ont appuyé l'association au courant de cette année. Le nombre de cotisations payées atteint près de 350, soit notre niveau habituel. La participation à nos programmes de distribution d'arbuste et d'analyse d'eau de consommation en début de saison est toujours excellente. Notre méchoui, en fin juillet, a attiré plus de 75 membres et a été un franc succès.

Nous redoublerons d'effort pour rejoindre le plus de propriétaires possible. À cet égard nous sollicitons nos membres afin que chacun fasse connaître l'association à ses voisins, particulièrement auprès des nouveaux résidents. Envoyez-nous leurs coordonnées à info@aplg.ca.

COUPES FORESTIÈRES

L'APLG a entamé des démarches au début de l'année pour s'assurer que notre entente avec la compagnie forestière Lauzon serait respectée par toutes les autres compagnies forestières qui ont maintenant des droits de coupe sur notre territoire. Nous espérons pouvoir en profiter pour bonifier l'entente originale et ainsi mieux protéger les environs du lac Gagnon pour les deux prochaines années. De plus, nous nous préparons à faire des représentations auprès du gouvernement afin d'influencer les politiques à plus long terme qui régiront ces activités forestières.

BON VOISIN, BON OEIL

Le comité « Bon Voisin, Bon Oeil » sera dorénavant sous la gouverne de monsieur Gaétan Lortie, un résident permanent du chemin de la Grande Baie.

Grâce à des informations fournies par des membres de ce comité, au moins 3 criminels ont été arrêtés par la police cette année sur notre territoire.

Nous vous rappelons que l'automne est une période propice aux vols. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur à la vue de tous.

HÉLICOPTÈRE

L'association a demandé à la municipalité de Duhamel en février 2010 d'intervenir auprès du propriétaire du camping Poliquin afin qu'on cesse d'y installer un quai qui sert d'hélicoptère. La municipalité a entamé des démarches en ce sens au début de l'été, puisque le quai en question ne serait pas conforme à la réglementation. Par contre, elle n'a fait aucun suivi dans ce dossier au cours de l'été. Nous persistons à exiger que la municipalité utilise les moyens à sa disposition pour décourager l'utilisation de quais par des hélicoptères lors des prochaines saisons estivales.

ANALYSE DE L'EAU

Les résultats des analyses d'eau de baignade pour 2010 sont illustrées dans le graphique ci-joint.

Les échantillons ont été prélevés près de la rive, en surface, où les gens se baignent. Les résultats pourraient s'avérer meilleurs plus loin du rivage, en profondeur, là où bien des gens s'alimentent en eau de consommation.

Il n'y avait pas d'eau à la première source, située à l'extrémité nord du lac. Les résultats à la deuxième source, plus au sud, sont: les suivant:

- coliformes fécaux: 0
- coliformes totaux: 20
- bactéries atypiques: trop nombreuses pour être comptées.

L'eau de cette source est donc non conforme aux normes, compte tenu que les coliformes totaux dépassent 10 et les bactéries atypiques dépassent 200. Elle est toutefois bonne à consommer vu qu'il n'y a pas de coliformes fécaux.

Les résultats dénotent une eau de baignade de bonne qualité mais moins bonne que par les années précédentes.

Nous avons remarqué des attroupements de canards à bien des endroits où on dénombre des coliformes fécaux. De plus, plusieurs propriétaires ont été surpris par le très grand nombre de goélands cet été, particulièrement autour des îles de la Pointe-à-Baptiste. Mais certains nourrissent régulièrement les canards, et par le fait même les goélands. De tels comportements, quoique bien intentionnés, nuisent à la santé des rives du lac et pourrait même affecter la santé des baigneurs. Il serait bon qu'on se passe le mot pour décourager nos voisins de nourrir les oiseaux aquatiques. Autrement nous nous exposons à la dermatite du baigneur, une affection cutanée bien désagréable.

